

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 75

présenté par
M. Odoul

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La préservation de la nature, la défense de la biodiversité et d'une ruralité vivante et durable, sont des ambitions partagées par une large majorité de chasseurs. Il est nécessaire de rappeler qu'il existe une surpopulation de gibiers en France. Dans bon nombre de départements, les sangliers, les cerfs ou les chevreuils prolifèrent et bouleversent des équilibres naturels fragiles.

En ce sens, la pratique de la chasse se justifie pour une nécessaire et indispensable régulation des espèces risquant de détruire les cultures agricoles, déjà mises à mal par les conditions météorologiques de ces derniers mois. Restreindre ou interdire la chasse condamnerait les pouvoirs publics à organiser chaque année d'immenses battues pour éviter la multiplication des dégâts causés par le gibier.

Cet amendement vise donc à supprimer cet article unique pour préserver la pratique de la chasse dans notre pays.